



## APPELS D'OFFRES TRAVAUX DE DEPOLLUTION : VALORISATION DE L'INGENIERIE DE CONCEPTION DE TRAVAUX

### APPEL AUX MAITRES D'OUVRAGE

#### Constat général

Depuis que le secteur des sites et sols pollués (SSP) existe, l'organisation des appels d'offres (AO) pour les travaux de dépollution des sols ou des eaux souterraines a peu évolué.

Pourtant, les sociétés de travaux membres de l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sites (UPDS) constatent depuis plusieurs années une **augmentation régulière et significative des frais d'offres assumés lors des consultations.**

Il faut en effet reconnaître qu'une **confusion** s'est durablement installée entre :

- Les **frais d'offres classiques (ou frais commerciaux)**, correspondant à la réponse à une candidature ou à des AO relativement courts et dotés de cahiers de charges fournis avec conception préalable de travaux avancée voire finalisée.
- Et les **prestations d'ingénierie de travaux** qui s'apparentent à de véritables missions techniques produisant des livrables complets et exploitables par le **maître d'ouvrage (MOA).**

#### Nature et valeur de l'ingénierie demandée dans certains AO

Dans de nombreux cas, les entreprises doivent engager une ingénierie substantielle afin de **concevoir entièrement le scénario de dépollution.** Cela concerne notamment la réponse :

- à des AO pour des projets complexes ou d'envergure, avec des phases de consultation longues, exigeant un niveau élevé de détail et de justification ;
- à des AO ouverts ou incomplets, où toute la conception des travaux doit être élaborée par les candidats (études pré-opérationnelles, scénarios de traitement, essais en laboratoire, etc...).

Dans ces cas, ces missions apportent une **forte valeur ajoutée au MOA** car elles structurent la stratégie de dépollution, garantissent la conformité au cadre réglementaire applicable, optimisent les coûts et réduisent considérablement les risques de dérive en phase travaux.

Au regard de leur nature et de leur finalité, **ces prestations ne peuvent donc pas être assimilées à de simples frais commerciaux.**

## Un investissement conséquent pour les entreprises

Cette ingénierie est coûteuse pour les entreprises de travaux :

- D'une part, considérant **le travail fourni qui mobilise des compétences et des ressources importantes** :

- Analyse critique des données historiques, géologiques et environnementales du site, synthèse des documents transmis, exploitation et traitement des données brutes, réalisation de recherches complémentaires ;
- Visite du site, éventuellement prélèvements et analyses ;
- Production des plans, cartographies, modélisations, notes de calcul ;
- Élaboration des dimensionnements et comparaison des différents scénarii de traitement ;
- Définition des méthodologies de dépollution fiables et adaptées aux contraintes intrinsèques du terrain/ site ;
- Évaluation des risques sanitaires, environnementaux et opérationnels ;
- Consultation des prestataires / sous-traitants spécifiques ;
- Chiffrage des prestations, et des options/alternatives souvent demandées ;
- Production de documents de préparation de chantier comme les analyses de risques détaillées, le PAQ, ... ;
- Analyse voire production des contrats relatifs aux engagements forts demandés...;

- Et d'autre part, par **les efforts de structuration engagés par les entreprises pour maintenir un niveau de technicité important** via la certification SSP, le développement d'expertises techniques et réglementaires élevées, des démarches R&D actives, le développement d'outils internes comme les laboratoires d'essais, des pôles chiffrages dédiés...

La profession estime que ces efforts représentent un **investissement représentant entre 1 et 3 % du montant de l'offre**, soit 10 000€ à 30 000€ par tranche de 1 M€ de travaux, avec des montants bien plus importants pour les projets d'envergure ou particulièrement complexes.

Quand l'entreprise se qualifie à l'issue de la consultation, elle peut espérer amortir une partie de ces frais. En revanche, pour les candidats non retenus, ces dépenses constituent une perte nette qui, répétée, fragilise durablement leur structure.

La multiplication de ces charges non rémunérées décourage les entreprises spécialisées, réduisant le nombre d'entreprises capables de répondre et donc la capacité du marché à garantir des résultats fiables et conformes aux attentes des MOA.

C'est pourquoi, afin d'assurer la pérennité des entreprises du domaine des SSP et de s'inscrire dans une relation plus équilibrée, les sociétés de travaux de l'UPDS appellent les MOA à **reconnaître et valoriser cette ingénierie de conception**.



## Trois dispositions à appliquer

- **Privilégier les dialogues compétitifs**, qui permettent un engagement total de l'entreprise qui a été défrayée dans le cadre de l'AO, comme dans les concours d'architecture ;
- Limiter le nombre de candidats consultés et **indemniser les non-retenus**, a minima ceux short-listés (participants au deuxième tour de l'AO) ;
- **Rémunérer** à hauteur des montants présentés ci-dessus les sociétés de travaux certifiées B et C selon la **prestation normalisée B130** - Etude de Projet dès lors que le montant prévisionnel des travaux dépasse 2 M€.

Un **guide de bonnes pratiques contractuelles** élaboré par l'UPDS est disponible pour vous accompagner dans cette démarche : <https://upds.org/guides-upds/> (ou via le QR code en bas de page).

Enfin, par respect pour le travail et l'investissement fourni par chaque entreprise, l'UPDS vous invite à **garantir la confidentialité des offres** et à ne pas solliciter les candidats short-listés pour s'aligner sur une solution différenciante. À ce titre, l'UPDS encourage vivement ses adhérents à vous faire signer un **accord de confidentialité relatif aux offres déposées**.

Comptant sur votre compréhension et votre engagement, le Bureau et les adhérents de l'UPDS restent à votre disposition pour **promouvoir une ingénierie de conception reconnue, indispensable à la réussite des chantiers SSP**.

À Nanterre, le 22 janvier 2026

Les membres du Collège Travaux de l'UPDS

